

Avis du maire sur la défense extérieure contre l'incendie

A transmettre :

- à votre service instructeur en application du droit des sols dans les meilleurs délais
- en préfecture (contrôle de légalité) avec la décision d'urbanisme et le dossier

Commune de

Dossier n°

Nom et prénom du demandeur :

Personne morale :

Adresse des travaux :

Objet des travaux :

- Nature du risque défini par le règlement départemental DECI en vigueur :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> risque courant faible | <input type="checkbox"/> risque courant important |
| <input type="checkbox"/> risque courant ordinaire | <input type="checkbox"/> risque particulier |

- Le terrain d'assiette de la construction est-il accessible par les engins de lutte contre l'incendie ? (Rappel : La construction doit être au maximum à 400 m. du PEI et accessible par un cheminement de 1,80m minimum, permettant le passage d'un dévidoir mobile pour l'établissement des tuyaux. Ces cheminements sont ainsi constitués de rues, routes, sentiers, ruelles, cheminement doux.) oui non

Identification d'un moyen de défense incendie

(cf. fiches relatives au dimensionnement DECI selon le projet) :

Sa nature :

- réseau de distribution : poteaux ou bouches d'incendie normalisées et canalisations les alimentant
- point d'eau naturel : cours d'eau, plan d'eau, puits, canaux, ...
- point d'eau artificiel : bassin, réserve incendie, citerne enterrée, ...

Ses caractéristiques :

- Distance du projet (cf. rappel supra) :
- Débit (m³/h)/Volume (m³) :

Au vu du règlement départemental DECI, ce dispositif est-il conforme aux besoins du projet au regard de la nature du risque identifié en ce qui concerne notamment les normes de :

- distance ? oui non - débit/volume ? oui non

Conclusion sur la présence d'un moyen de défense incendie conforme

oui non

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PAR LE PETITIONNAIRE (à titre exceptionnel conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale du 24 septembre 2020)

A transmettre :

- au service instructeur en application du droit des sols dans les meilleurs délais
- en préfecture (contrôle de légalité) avec la décision d'urbanisme et le dossier

Commune de

Dossier n°

Nom et prénom du demandeur :

Personne morale :

Adresse des travaux :

Objet des travaux :

Dans le cadre de la réalisation du projet tenant lieu à la demande rappelée ci-dessus, je soussigné(e) (*nom du titulaire de l'autorisation ou de son représentant*)

.....
.....
m'engage à mettre en place **préalablement à l'utilisation de cette construction**, un point d'eau privé d'une capacité de m³ sur le terrain d'assiette de cette réalisation. Ce dispositif sera accessible en tout temps par les services d'incendie et de secours.

J'atteste avoir pris connaissance des obligations listées dans le Règlement Départemental de DECI, notamment en termes de capacité, de distance par rapport à la voie d'accès, d'accessibilité, ...

Je m'engage à maintenir ce dispositif fonctionnel dans le temps avec la possibilité de son utilisation à son débit minimal attendu pendant plus de 95 % de la durée annuelle. Il sera aussi accessible en dehors des situations météorologiques exceptionnelles ou de travaux compromettant l'alimentation ou l'accès de ce point d'eau.

Dans le cadre des pouvoirs de police de l'autorité publique compétente, une convention d'utilisation et de contrôle de ce dispositif de défense contre l'incendie sera signée avec cette collectivité territoriale.

Fait le, à

Signature